



■ À partir de ce lundi, la plupart des consultations spécialisées reprennent au centre hospitalier ■ Avec un protocole particulier pour la prise de rendez-vous.

L'hôpital de Confolens en mode déconfinement

François GOUBAULT
f.goubault@charentelibre.fr

En ce premier jour de déconfinement, le fonctionnement du centre hospitalier de Confolens retrouve un rythme qui se rapproche petit à petit de la normale. «Nous reprenons notamment les consultations dans la plupart de nos spécialités», annonce le directeur Vincent You. Sont concernées toute l'imagerie (radio, scanner, mammographie, échographie), la cardiologie, la gynécologie, la gastro-entérologie, l'orthopédie, la rhumatologie, la diabétologie, la kiné, et la médecine interne.

»

Toute prise de rendez-vous passe obligatoirement par le standard de l'hôpital où quelques questions seront posées au patient.

«Il faudra encore attendre un peu pour la chirurgie générale, l'urologie, l'ophtalmologie et la médecine du sport», ajoute Vincent You. Néanmoins, ce retour à une activité plus conforme à celle «d'avant» est censé permettre à ceux qui n'auraient pas consulté durant le confinement de revenir. Mais ce n'est pas parce que le confinement est levé que toutes les précautions dues à la pandémie de Covid-19 disparaissent. Au contraire. Il n'est plus possible par exemple de prendre rendez-vous en ligne depuis le site internet du centre hospitalier. «Toute prise de rendez-vous passe obligatoirement par le standard de l'hôpital (1)

La distribution de masques pour les Confolentais se poursuit cette semaine

Judi 7 mai de 17h à 20h et vendredi 8 mai de 10h à 12h, les élus confolentais, anciens et nouveaux, ont distribué deux masques à chaque habitant. Malheureusement, pris par le temps, certains quartiers n'ont pu être totalement ravitaillés. Les élus s'en excusent et proposent donc une double séance de rattrapage. D'une part, les personnes qui n'auraient pas reçu leurs masques ou non présentes lors de la distribution pourront venir les récupérer à la salle des sociétés de la mairie les lundi 11 et mardi 12 mai de 10h à 17h sur présentation d'un justificatif de domicile.

D'autre part, dans la mesure des disponibilités des masques, les élus qui n'ont pu terminer leur secteur feront un passage supplémentaire, le mercredi 13 mai, entre 18h et 20h.



Le directeur Vincent You, à droite, avec les personnels du centre hospitalier, a organisé la reprise des consultations. Photo CL

où quelques questions seront posées au patient», précise le directeur. Un mini-questionnaire qui permettra, en cas de doute, de demander au patient d'accéder à sa consultation par la porte réservée aux cas suspects de Covid-19. «À l'intérieur de nos locaux, tout a été mis en œuvre pour que les gens soient en sécurité, notamment qu'ils n'aient pas à se croiser de leur arrivée jusqu'à leur sortie», rassure Vincent You.

Venir seul à la consultation

Toutefois, il faudra se plier à quelques obligations. Comme venir seul à la consultation, à l'exception des personnes accompagnant un mineur ou un handicapé. Pas question non plus d'arriver trop en avance à son rendez-vous: «Un quart d'heure à vingt minutes avant l'heure de la consultation suffisent, le temps de remplir les formalités à l'accueil. Dans le cas contraire, on demandera aux

gens d'aller patienter dans leur voiture», insiste le directeur. Pour ceux qui ne souhaiteraient vraiment pas se déplacer au centre hospitalier, celui-ci proposera également des consultations téléphoniques ou en visioconférence via une application internet (WhatsApp, Skype, etc.). «On propose même un outil à partir de notre site internet pour ceux qui n'en sont pas dotés ou

qui les maîtrisent mal», souligne Vincent You. Avant de préciser que la prise en charge par la Sécurité sociale est la même que pour une consultation classique, comme l'explique d'ailleurs le petit film visible sur le site de l'hôpital: www.ch-confolens.fr.

(1) Centre hospitalier de Confolens au 05 45 84 40 50 et 05 45 84 40 72 pour le service imagerie.

Un quatrième médecin au centre de santé hospitalier

À partir d'aujourd'hui, un quatrième généraliste vient renforcer pour les mois de mai et juin, l'équipe de trois médecins déjà en place au sein du centre de santé du centre hospitalier. Il s'agit de David Chan Wai Nam, formé à la faculté de médecine de Poitiers, qui a déjà travaillé à Confolens. «Cela va nous permettre de proposer des consultations au

centre hospitalier du lundi au samedi matin à Confolens et d'assurer deux jours entiers de permanence, les mardi et jeudi au cabinet médical de Saint-Laurent-de-Céris», annonce Vincent You. Comme pour les consultations spécialisées, une prise de rendez-vous téléphonique est obligatoire au standard de l'hôpital.

CHAMPAGNE-MOUTON

Une cérémonie du 8-Mai confinée

Ce 8 mai marque le 75^e anniversaire de la capitulation du Troisième Reich. La commémoration de cet événement a été célébrée en petit comité à 11h30.

Après avoir hissé les couleurs et rappelé les morts pour la France, Pascale Jouaron, maire de Champagne-Mouton

et Jacques Tingaud, président de l'amicale des Anciens combattants de Champagne-Mouton, ont déposé une gerbe au pied du monument aux morts. La cérémonie s'est achevée avec la lecture du discours présidentiel par Pascale Jouaron.



TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE

La pêche rouvre aujourd'hui sous certaines conditions



Photo CL

Les pêcheurs ont été nombreux à solliciter l'AAPPMA de Roumazières à propos du déconfinement à partir de ce jour et d'une éventuelle reprise de leur activité de loisirs.

Le président de l'association de pêche, Joël Delage, rappelle quelques précisions aux adhérents qui peuvent pêcher dans le périmètre de 100 kilomètres à vol d'oiseau, autorisés autour du domicile. «Ils devront faire preuve de responsabilité et respecter les gestes barrières et la distanciation sociale».

La pêche en bateau est autorisée partout où elle l'est habituellement, sur l'ensemble des cours d'eau accessibles dès le 11 mai et la pêche au brochet autorisé en 2^e catégorie.

Les règles en vigueur s'imposent toujours: taille des brochets: 60 cm, sandres: 50 cm, black bass: 40 cm et prise de 3 carnassiers par jour et par pêcheur dont 2 brochets.

Comme annoncé, les lacs disposant d'une plage sont interdits d'accès au public et par conséquent la pêche y est interdite. Pour l'AAPPMA de Roumazières, cela concerne le plan d'eau de La Guerlie à niveau constant de Lavaud. Les autres lacs et étangs du secteur sont accessibles à la pêche dès aujourd'hui. Le barrage principal de Lavaud uniquement et le lac de Mas-Chaban (ainsi que la retenue de Lésignac-Durand et le plan d'eau à niveau constant de Massignac), sont accessibles (<http://federationpeche16.com/domaine-piscicole/>).

La pêche à la carpe de nuit reste autorisée à condition de respecter certaines conditions: utiliser les parcours de nuit autorisés, que le lieu soit accessible et respecter les gestes barrières. Sur les plans d'eau accessibles de Lavaud, Mas-Chaban, l'ouverture du sandre est décalée au 13 juin.

ORADOUR-FANAIS

Trois masques pour chaque habitant

Chaque habitant recevra prochainement un masque tissu et un masque jetable que la municipalité d'Oradour-Fanais a commandé. La municipalité procédera aussi à la distribution d'un masque tissu par habitant proposé par les services du Département.

Par ailleurs, la mairie et l'agence postale communale sont fermées en attendant d'être équipées d'un hygiaphone, toutefois le secrétariat de mairie reste joignable au 05 45 89 41 47 de 9h à 12h et de 14h à 17h.